



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AOÛT 2024

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert ce lundi 12 août à 19 h.

Sont présents : Monsieur Raynald Houde, conseiller
 Monsieur Sylvain Ferland, conseiller
 Monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
 Madame Nathalie Laprade, conseillère
 Madame Josée Lampron, conseillère

Est absent : Monsieur Martin Chabot, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Dolbec, maire

Sont aussi présents : Madame Mélanie Côté, assistante-greffière
 Monsieur Pascal Bérubé, directeur de l'urbanisme et de l'occupation du territoire

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RECUEILLEMENT**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Dépôt de la liste des chèques et dépôts
 - 4.2 Dépôt de la liste des engagements financiers
 - 4.3 Adoption du Règlement numéro 1665-2024 modifiant le Règlement numéro 1434-2018 sur la gestion contractuelle afin de prévoir les exceptions contenues à la loi relativement à certains contrats pouvant être octroyés de gré à gré
 - 4.4 Adoption du Règlement numéro 1666-2024 modifiant le Règlement numéro 1467-2019 déléguant certains pouvoirs aux fonctionnaires ou employés d'autoriser des dépenses et d'octroyer des contrats afin d'ajouter un titre de poste au tableau des délégations
 - 4.5 Nomination d'un maire suppléant
 - 4.6 Adoption du Règlement numéro 1667-2024 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés et désignation des fonctionnaires désignés
 - 4.7 Services techniques : Mouvement de personnel - Amendement de la résolution 298-2024
 - 4.8 Dépôt d'une déclaration d'intérêts pécuniaires
 - 4.9 Autorisation de signature d'une entente de transaction et quittance
 - 4.10 Versement à MEDIAL Service-conseils-SST
 - 4.11 Inscription de la Ville : Classique de golf de la Banque Nationale au profit de Centraide
 - 4.12 Résolution d'adjudication : Émission d'obligations de 11 439 000 \$
 - 4.13 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 11 439 000 \$
 - 4.14 Amendement de la résolution 120-2024 concernant l'octroi d'un mandat de services professionnels (moins de 25 000 \$) pour l'analyse organisationnelle du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire
 - 4.15 Amendement de la résolution numéro 295-2021 : Octroi d'un contrat de gré à gré pour l'audit des états financiers des années 2021-2022-2023
 - 4.16 Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement
 - 4.17 Sécurité publique : Mouvement de personnel - entérinement



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AOÛT 2024

- 4.18 Service sports, loisirs, culture et vie communautaire : Mouvement de personnel - amendement de l'entérinement
- 4.19 Administration : Accompagnement de gestion
- 4.20 Administration : Mouvement de personnel - Autorisation d'embauche
- 4.21 Autorisation de signature de l'acte notarié: Acquisition du lot 6 274 445 et levée d'une condition au contrat intervenu le 3 septembre 2018
- 4.22 Autorisation de signature d'une servitude avec Bell et Hydro-Québec – phase 2 projet Boisé Natura
- 4.23 Services techniques - Division parcs et bâtiments : Mouvement de personnel
- 4.24 Décision du Tribunal administratif du Québec : Expropriation d'un terrain appartenant à Les Placements M. P. inc. en vue de la construction de l'école primaire
- 5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
- 5.1 Adoption du Règlement numéro 1668-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'agrandir la zone 58-M et ainsi d'autoriser l'usage « Hi : Multilogements (24 max.) »
- 5.2 Avis de motion concernant un règlement visant à effectuer la concordance avec le règlement numéro 01-2024 de la MRC de La Jacques-Cartier ayant pour effet de modifier le Plan d'urbanisme numéro 1258-2014 et le Règlement de zonage numéro 1259-2014
- 5.3 Adoption du projet de Règlement numéro APR-375-2024 visant à effectuer la concordance avec le règlement numéro 01-2024 de la MRC de La Jacques-Cartier ayant pour effet de modifier le Plan d'urbanisme numéro 1258-2014 et le Règlement de zonage numéro 1259-2014
- 5.4 Demande de dérogation mineure : Lot 6 086 174, 8e concession
- 5.5 Demande de dérogation mineure : 92 à 108, avenue des Catherine
- 5.6 Demande de dérogation mineure : Lot 4 366 473, route des Érables
- 5.7 Approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale afin d'obtenir un permis de construction d'un bâtiment principal : 10, rue de la Tourbière
- 5.8 Approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'architecture afin d'obtenir un certificat d'autorisation d'enseignes 150-4733, route de Fossambault
- 5.9 Approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale afin d'obtenir un permis de construction : 76 à 112, avenue des Catherine
- 5.10 Amendement de la résolution numéro 197-2023 : Construction d'un bâtiment principal industriel
- 5.11 Autorisation de signature d'une entente de partenariat concernant le service PerLE
- 6. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 6.1 Autoriser le paiement numéro 2 : Élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable
- 7. PARCS ET BÂTIMENTS**
- 7.1 Autorisation du paiement numéro 13 : Construction du nouveau bâtiment pour la Division parcs et bâtiments
- 7.2 Autorisation de signature d'un addenda à la convention relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales
- 7.3 Lecture du certificat des personnes habiles à voter : Règlement numéro 1663-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 235 000 \$ afin d'effectuer des travaux correctifs à la climatisation de la mairie
- 7.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 60 000\$ afin d'effectuer des travaux de réaménagement du Chemin de La Liseuse
- 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 8.1 Aucun
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9.1 Adoption du Rapport d'activités et reddition de comptes de l'an 8 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- 9.2 Adoption du Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie 2024-2034



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AOÛT 2024

- 9.3 Autorisation de signature d'un bail de location d'un emplacement pour une tour de communication
- 9.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 290 000 \$ pour l'achat d'équipements et de mobilier pour la caserne
- 9.5 Autorisation de signature d'une convention d'aide financière pour l'agrandissement et le réaménagement de la caserne

10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 10.1 Autorisation de dépenses : Projet d'immobilisations - Mise à niveau du bâtiment situé derrière le terrain de balle
- 10.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 1641-2024 afin de mettre à jour les tarifs relatifs à la location de certains plateaux d'activités auprès du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire

11. TRANSPORT

- 11.1 Autorisation de paiement numéro 4 : Remplacement de la conduite d'aqueduc et d'égout sous le pont de la route Fossambault
- 11.2 Autorisation de participation au congrès Génial - Le Congrès 2024 de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec
- 11.3 Lecture du certificat des personnes habiles à voter : Règlement numéro 1664-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 265 000 \$ afin d'effectuer des travaux de pavage, de réfection de trottoirs et de remplacer des luminaires de rue
- 11.4 Autorisation de signature d'une demande d'utilisation du territoire public pour les travaux de la route Montcalm

12. AUTRES SUJETS

- 12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RECUEILLEMENT

La séance du lundi, 12 août 2024 est ouverte.

314-2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

315-2024 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2024

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2024 comme il a été déposé.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AOÛT 2024

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DÉPÔTS

Madame Mélanie Côté, assistante-greffière, dépose la liste des chèques et dépôts préparée par madame Julie Cloutier, trésorière, pour la période se terminant le 31 juillet 2024, laquelle totalise la somme de 668 847, 25 \$.

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Madame Mélanie Côté, assistante-greffière, dépose la liste des engagements financiers préparée par madame Julie Cloutier, trésorière, pour la période se terminant le 5 août 2024, laquelle comprend 388 commandes au montant de 1 467 257,49 \$.

316-2024

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1665-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1434-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE AFIN DE PRÉVOIR LES EXCEPTIONS CONTENUES À LA LOI RELATIVEMENT À CERTAINS CONTRATS POUVANT ÊTRE OCTROYÉS DE GRÉ À GRÉ

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 8 juillet 2024;

ATTENDU que le projet de règlement numéro APR-371-2024 a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU que madame Mélanie Côté, assistante-greffière, a précisé l'objet du règlement et qu'aucune modification n'a été effectuée entre le projet et le présent règlement;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le Règlement numéro 1665-2024 modifiant le Règlement numéro 1434-2018 sur la gestion contractuelle afin de prévoir les exceptions contenues à la loi relativement à certains contrats pouvant être octroyés de gré à gré.

ADOPTÉE

317-2024

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1666-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1467-2019 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES OU EMPLOYÉS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET D'OCTROYER DES CONTRATS AFIN D'AJOUTER UN TITRE DE POSTE AU TABLEAU DES DÉLÉGATIONS

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 8 juillet 2024;

ATTENDU que le projet de règlement numéro APR-372-2024 a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU que madame Mélanie Côté, assistante-greffière, a précisé l'objet du règlement et qu'aucune modification n'a été effectuée entre le projet et le présent règlement;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AOÛT 2024

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le Règlement numéro 1666-2024 modifiant le Règlement numéro 1467-2019 déléguant certains pouvoirs aux fonctionnaires ou employés d'autoriser des dépenses et d'octroyer des contrats afin d'ajouter un titre de poste au tableau des délégations.

ADOPTÉE

318-2024 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU que l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Dolbec, maire
ET RÉSOLU que ce conseil nomme monsieur Sylvain Ferland, conseiller du district numéro 2, pour agir à titre de maire suppléant pour une période de cinq mois débutant le 15 août 2024 et se terminant le 14 janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

319-2024 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1667-2024 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS ET DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS

La résolution numéro 319-2024 est amendée par le procès-verbal de correction adopté à la séance du 9 septembre 2024 afin que celle-ci soit abrogée et remplacée par la résolution numéro 238-2022 et non par la résolution numéro 238-2024.

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 8 juillet 2024 et que le projet de règlement numéro APR-373-2024 a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU que ce règlement abroge et remplace le Règlement numéro 1552-2021 pourvoyant à remplacer le Règlement numéro 1479-2019 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

ATTENDU que madame Mélanie Côté, assistante-greffière, a précisé l'objet du règlement et les modifications qui ont été effectuées entre le projet et le présent règlement;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

ATTENDU que ce règlement prévoit que la Ville peut désigner, outre les agents de la paix, tout employé municipal et autre personne pour l'application dudit règlement par résolution;

ATTENDU qu'il est nécessaire de désigner les postes des employés municipaux chargés de l'application des différentes sections du règlement;

ATTENDU le rapport de madame Mélanie Côté, assistante-greffière, en date du 16 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le Règlement numéro 1667-2024 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de nommer les personnes occupant les postes suivants au sein de la Ville pour l'application du Règlement numéro 1667-2024 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés :

Article 2.1.3

- Agent sécurité aux séances du conseil

Section 2.4 à 2.6 : Cannabis et tabac

- Surveillant du parc canin
- Directeur de l'urbanisme et de l'occupation du territoire



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AOÛT 2024

- Directeur adjoint à l'urbanisme
- Inspecteur en bâtiment
- Inspecteur adjoint

Chapitre 4 : Nuisances

- Directeur de l'urbanisme et de l'occupation du territoire
- Directeur adjoint à l'urbanisme
- Inspecteur en bâtiment
- Inspecteur adjoint
- Contremaitre Transport
- Directeur adjoint du Service de la sécurité publique et coordonnateur adjoint à la sécurité civile par intérim
- Directeur adjoint du Service de la sécurité publique

Chapitre 5 : Disposition de la neige

- Directeur des Services techniques
- Contremaitre Transport

Chapitre 6 : Circulation, limites de vitesse, signalisation et stationnement

- Directeur des Services techniques
- Contremaitre Transport
- Directeur adjoint du Service de la sécurité publique et coordonnateur adjoint à la sécurité civile par intérim
- Directeur adjoint du Service de la sécurité publique

Chapitre 7 : Colportage et commerce itinérant

- Directeur de l'urbanisme et de l'occupation du territoire
- Directeur adjoint à l'urbanisme
- Inspecteur en bâtiment
- Inspecteur adjoint

Chapitre 8 : Animaux

- Surveillant du parc canin
- Directeur de l'urbanisme et de l'occupation du territoire
- Directeur adjoint à l'urbanisme
- Inspecteur en bâtiment
- Inspecteur adjoint

Chapitre 9 : Système d'alarme

- Directeur adjoint du Service de la sécurité publique et coordonnateur adjoint à la sécurité civile par intérim
- Directeur adjoint au Service de la sécurité publique

Chapitre 10 : Eau potable

- Directeur de l'urbanisme et de l'occupation du territoire
- Directeur adjoint à l'urbanisme
- Inspecteur en bâtiment
- Inspecteur adjoint
- Directeur des Services techniques
- Contremaitre aqueduc-égouts

IL EST DE PLUS RÉSOLU que cette résolution abroge et remplace la résolution numéro 238-2024.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU de transmettre ce règlement ainsi que sa résolution d'adoption à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AOÛT 2024

320-2024

SERVICES TECHNIQUES : MOUVEMENT DE PERSONNEL - AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 298-2024

ATTENDU la résolution 298-2024 adoptée à la séance du 8 juillet dernier concernant la ratification d'embauche de monsieur Victorin Rochette;

ATTENDU le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 31 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'amender la résolution 298-2024 afin de remplacer le titre du poste de journalier pour journalier occasionnel et d'ajouter qu'il sera rémunéré en fonction de la grille salariale des employés occasionnels en vigueur pour 2024.

ADOPTÉE

DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Madame Josée Lampron, conseillère dépose un document intitulé « Déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil ».

321-2024

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE TRANSACTION ET QUITTANCE

ATTENDU la résolution numéro 182-2024 adoptée à la séance du 22 avril 2024 du conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU les procédures et démarches qui ont suivi;

ATTENDU que la Ville et l'employé numéro 295 se sont entendus sur les termes d'une entente lors d'une séance de conciliation tenue le 12 juillet 2024;

ATTENDU que ladite entente a été présentée aux membres du conseil municipal;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur général, en date du 17 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier entérine l'entente de transaction et quittance intervenue entre les parties. Cette dernière a été signée par l'employé concerné le 12 juillet 2024 et par monsieur Martin Careau le 13 juillet 2024.

Le directeur général est autorisé à mettre en œuvre les engagements pris par la Ville, selon les modalités énoncées à celle-ci, et ce, dans les délais prescrits.

ADOPTÉE

322-2024

VERSEMENT À MEDIAL SERVICE-CONSEILS-SST

ATTENDU que MEDIAL Services-conseils-SST effectue la gestion de la mutuelle de prévention, la gestion de la prévention et la gestion des dossiers de CNESST;

ATTENDU que le contrat pour l'année 2024 aurait dû avoir été octroyé de gré à gré dans la résolution numéro 056-2024;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser le second versement, pour la période de juillet à décembre, à MEDIAL Services-conseils-SST;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise MEDIAL Services-conseils-SST respecte les exigences de cette dernière



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AOÛT 2024

et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 18 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 056-2024 pour ajouter la mention de l'octroi d'un contrat de gré à gré pour l'année 2024 à MEDIAL Services-conseils-SST au montant de 20 528,24 \$ plus taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le versement à MEDIAL Services-conseils-SST, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024 d'un montant de 12 341,39 \$, taxes incluses.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer la dépense aux postes budgétaires ayant pour objet 416.

ADOPTÉE

323-2024

INSCRIPTION DE LA VILLE : CLASSIQUE DE GOLF DE LA BANQUE NATIONALE AU PROFIT DE CENTRAIDE

ATTENDU que la Banque Nationale a accepté de se joindre pour une troisième année à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches pour la tenue d'une classique de golf qui se tiendra le 4 septembre 2024 au Club de golf Lac St-Joseph;

ATTENDU la présence d'une succursale de la Banque Nationale à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU le rôle important que joue Centraide dans la région;

ATTENDU le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 22 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 1 000 \$, à même les budgets de frais de représentation, pour l'inscription de quatre personnes, employés et/ou élus, qui représenteront la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à cet événement.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense aux postes budgétaires *Frais de représentation des participants*.

ADOPTÉE

324-2024

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION : ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 11 439 000 \$

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 984-2006, 1055-2008, 1124-2010, 1137-2010, 1158-2011, 1183-2012, 1224-2013, 1225-2013, 1234-2013, 1242-2014, 1321-2016, 1336-2016, 1346-2016, 1353-2016, 1362-2017, 1370-2017, 1372-2017, 1380-2017, 1392-2017, 1406-2017, 1410-2017, 1423-2018, 1424-2018, 1425-2018, 1428-2018, 1429-2018, 1431-2018, 1432-2018, 1436-2018, 1444-2018, 1496-2020, 1502-2020, 1542-2021, 1572-2022, 1573-2022, 1582-2022, 1584-2022, 1585-2022, 1588-2022, 1595-2022, 1610-2023, 1612-2023, 1613-2023, 1617-2023, 1618-2023, 1637-2024, 1648-2024, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a demandé à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations datée, du 22 août 2024, au montant de 11 439 000 \$;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AOÛT 2024

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C- 19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1. Financière Banque Nationale Inc.

| | | |
|---------------|--------------------|-------------------------------------|
| 542 000 \$ | 3,90000 % | 2025 |
| 566 000 \$ | 3,75000 % | 2026 |
| 593 000 \$ | 3,65000 % | 2027 |
| 586 000 \$ | 3,65000 % | 2028 |
| 9 152 000 \$ | 3,70000 % | 2029 |
| Prix : | 98,49600 \$ | Coût réel : 4,06984 % |

2. Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.

| | | |
|---------------|--------------------|-------------------------------------|
| 542 000 \$ | 4,10000 % | 2025 |
| 566 000 \$ | 3,75000 % | 2026 |
| 593 000 \$ | 3,65000 % | 2027 |
| 586 000 \$ | 3,70000 % | 2028 |
| 9 152 000 \$ | 3,75000 % | 2029 |
| Prix : | 98,62032 \$ | Coût réel : 4,08812 % |

3. Valeurs Mobilières Desjardins Inc.

| | | |
|---------------|--------------------|-------------------------------------|
| 542 000 \$ | 4,00000 % | 2025 |
| 566 000 \$ | 3,75000 % | 2026 |
| 593 000 \$ | 3,65000 % | 2027 |
| 586 000 \$ | 3,70000 % | 2028 |
| 9 152 000 \$ | 3,70000 % | 2029 |
| Prix : | 98,02700 \$ | Coût réel : 4,19030 % |

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 11 439 000 \$ de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière ou l'assistante-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le maire et la trésorière ou l'assistante-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AOÛT 2024

325-2024

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT
À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 11 439 000 \$

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 11 439 000 \$ qui sera réalisé le 22 août 2024 et réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|-------------------------|-----------------------|
| 984-2006 | 28 100 \$ |
| 1055-2008 | 207 700 \$ |
| 1124-2010 | 3 500 \$ |
| 1137-2010 | 54 240 \$ |
| 1158-2011 | 24 000 \$ |
| 1158-2011 | 210 800 \$ |
| 1183-2012 | 41 700 \$ |
| 1224-2013 | 76 300 \$ |
| 1225-2013 | 214 700 \$ |
| 1234-2013 | 153 200 \$ |
| 1242-2014 | 471 200 \$ |
| 1242-2014 | 566 700 \$ |
| 1321-2016 | 4 300 \$ |
| 1336-2016 | 7 700 \$ |
| 1346-2016 | 5 700 \$ |
| 1353-2016 | 32 748 \$ |
| 1362-2017 | 1 800 \$ |
| 1370-2017 | 228 100 \$ |
| 1372-2017 | 69 000 \$ |
| 1380-2017 | 2 600 \$ |
| 1392-2017 | 44 000 \$ |
| 1406-2017 | 70 900 \$ |
| 1410-2017 | 953 000 \$ |
| 1423-2018 | 2 014 600 \$ |
| 1424-2018 | 42 300 \$ |
| 1425-2018 | 6 100 \$ |
| 1429-2018 | 1 500 \$ |
| 1431-2018 | 95 500 \$ |
| 1432-2018 | 758 500 \$ |
| 1436-2018 | 16 400 \$ |
| 1444-2018 | 44 800 \$ |
| 1428-2018 | 59 800 \$ |
| 1496-2020 | 13 700 \$ |
| 1502-2020 | 58 500 \$ |
| 1542-2021 | 74 100 \$ |
| 1572-2022 | 102 500 \$ |
| 1573-2022 | 26 800 \$ |
| 1582-2022 | 54 300 \$ |
| 1584-2022 | 47 812 \$ |
| 1584-2022 | 712 888 \$ |
| 1585-2022 | 332 312 \$ |
| 1588-2022 | 4 700 \$ |
| 1595-2022 | 2 191 800 \$ |
| 1610-2023 | 580 700 \$ |
| 1612-2023 | 121 400 \$ |
| 1613-2023 | 13 600 \$ |
| 1617-2023 | 84 100 \$ |
| 1618-2023 | 194 700 \$ |
| 1637-2024 | 147 400 \$ |
| 1648-2024 | 49 300 \$ |
| 1648-2024 | 116 900 \$ |



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AOÛT 2024

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 984-2006, 1124-2010, 1158-2011, 1183-2012, 1225-2013, 1234-2013, 1242-2014, 1321-2016, 1336-2016, 1346-2016, 1362-2017, 1370-2017, 1392-2017, 1410-2017, 1423-2018, 1429-2018, 1432-2018, 1436-2018, 1428-2018, 1496-2020, 1502-2020, 1542-2021, 1572-2022, 1573-2022, 1582-2022, 1584-2022, 1585-2022, 1588-2022, 1595-2022, 1610-2023, 1612-2023, 1613-2023, 1617-2023, 1618-2023, 1637-2024 et 1648-2024, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 22 août 2024;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 22 février et le 22 août de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation. Toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.P.D. DE ST-RAYMOND-STE-CATHERINE
225 AVENUE ST-MAXIME
ST-RAYMOND, QC G3L 3W2

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière ou par l'assistante-trésorière. La Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, comme permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier d'authentification. Les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

IL EST DE PLUS RÉSOLU que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 984-2006, 1124-2010, 1158-2011, 1183-2012, 1225-2013, 1234-2013, 1242-2014, 1321-2016, 1336-2016, 1346-2016, 1362-2017, 1370-2017, 1392-2017, 1410-2017, 1423-2018, 1428-2018, 1429-2018, 1432-2018, 1436-2018, 1496-2020, 1502-2020, 1542-2021, 1572-2022, 1573-2022, 1582-2022, 1584-2022, 1585-2022, 1588-2022, 1595-2022, 1610-2023, 1612-2023, 1613-2023, 1617-2023, 1618-2023, 1637-2024 et 1648-2024 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans**, à compter du 22 août 2024, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou pour la partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AOÛT 2024

326-2024

AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 120-2024 CONCERNANT L'OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS (MOINS DE 25 000 \$) POUR L'ANALYSE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU la résolution numéro 120-2024 adoptée à la séance du 11 mars 2024 concernant l'octroi d'un mandat de services professionnels pour l'analyse organisationnelle du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire;

ATTENDU que le coût du mandat devait être de 11 000 \$, plus taxes;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender ladite résolution afin d'augmenter le montant de la dépense autorisée;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur général, en date du 25 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 120-2024 afin d'établir le montant de la dépense à 11 717,62 \$, plus taxes.

ADOPTÉE

327-2024

AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 295-2021 : OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DES ANNÉES 2021-2022-2023

ATTENDU la résolution numéro 295-2021 adoptée à la séance du 9 août 2021 concernant l'octroi d'un contrat de gré à gré pour l'audit des états financiers des années 2021-2022-2023;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender la résolution numéro 295-2021 pour y augmenter le montant de la dépense de 1 200 \$, plus taxes;

ATTENDU le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 24 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 295-2021 pour y augmenter le montant de la dépense de 1 200 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Vérification* (02-130-00-413).

ADOPTÉE

328-2024

AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT

ATTENDU que des dépenses d'opérations financées par l'excédent de fonctionnement non affectées ont été autorisées en 2023, mais que pour diverses raisons, certaines dépenses n'ont pu être réalisées ou payées en 2023;

ATTENDU que ces sommes doivent être affectées de l'excédent de fonctionnement afin qu'elles soient disponibles au moment d'engager les dépenses;

ATTENDU que les montants suivants doivent être affectés :

- 23 031,69 \$ pour la réparation d'un véhicule incendie (résolutions numéro 249-2023 et 065-2024);
- 59 576,21 \$ pour les études préliminaires pour l'aménagement d'un dépôt à neige (résolution numéro 267-2023);
- 102 947,02 \$ pour la vérification des lignes d'aérateurs aux étangs aérés (résolutions numéro 380-2023 et 480-2023);

ATTENDU le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 24 juillet 2024;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AOÛT 2024

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU que ce conseil affecte un montant de 185 010,40 \$ de son excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2023 afin de dégager les crédits nécessaires pour pourvoir aux dépenses autorisées en 2023 et listées au présent rapport.

ADOPTÉE

329-2024

SÉCURITÉ PUBLIQUE : MOUVEMENT DE PERSONNEL - ENTÉRINEMENT

ATTENDU la demande reçue de l'école des Explorateurs pour l'ajout d'un brigadier scolaire à l'intersection de la route de Fossambault et de la rue Désiré-Juneau;

ATTENDU le départ de madame Carole Hamel comme brigadière scolaire à temps plein;

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à des embauches;

ATTENDU qu'il est également nécessaire d'indexer la grille salariale pour l'année scolaire 2024-2025;

ATTENDU le rapport de monsieur Étienne Labonté, directeur adjoint du Service de la sécurité publique, en date du 23 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
Et RÉSOLU que ce conseil autorise la mise en place d'un nouveau brigadier scolaire à l'intersection de la route de Fossambault et de la rue Désiré-Juneau.

IL EST AUSSI RÉSOLU d'entériner l'embauche de madame France Vézina et monsieur Guillaume Bouffard Abran au poste de brigadier scolaire pour l'année scolaire 2024-2025 comme prescrit à l'article 9 du règlement numéro 1467-2019, aux conditions énumérées au rapport préparé par monsieur Étienne Labonté. Madame France Vézina est rémunérée à l'échelon 4 de la grille salariale en vigueur et monsieur Guillaume Bouffard Abran à l'échelon 3.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'entériner l'embauche de madame Carole Hamel à titre de brigadière scolaire remplaçante, et qu'elle soit rémunérée à l'échelon 8.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste *Salaire brigadier* (02-292-00-141).

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'indexer la grille salariale des brigadiers scolaires de 2,5 % pour l'année scolaire 2024-2025 comme les autres postes occasionnels de la Ville (résolution 113-2024).

ADOPTÉE

330-2024

**SERVICE SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE :
MOUVEMENT DE PERSONNEL - AMENDEMENT DE L'ENTÉRINEMENT**

ATTENDU la prolongation de l'absence d'une adjointe administrative du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire;

ATTENDU les vacances prévues du 31 juillet au 16 août d'une adjointe administrative de ce même service;

ATTENDU le rapport de monsieur Éric Gingras, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire par intérim en date du 26 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'entériner les ajustements d'heures demandés pour la réceptionniste remplaçante du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire durant les vacances de l'adjointe administrative.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AOÛT 2024

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Salaire employé loisirs* (02-701-22-141).

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'amender la résolution 297-2024 afin d'augmenter le nombre d'heures maximal de 24 heures par semaine à 36 heures par semaine.

ADOPTÉE

331-2024

ADMINISTRATION : ACCOMPAGNEMENT DE GESTION

ATTENDU que monsieur Éric Gingras a été nommé au poste de directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire par intérim par la résolution numéro 203-2024;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de mandater une firme en gestion des ressources humaines pour l'accompagner dans sa nouvelle fonction;

ATTENDU la proposition de l'Union des municipalités de Québec;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'UMQ respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur général, en date du 29 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU de mandater l'UMQ pour procéder à l'évaluation et effectuer un accompagnement de gestion du directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire par intérim. Les interventions sont décrites à la proposition de service datée du 25 juillet 2024. Le coût est établi à environ 6 800 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer la dépense au poste budgétaire *Formation personnel* (02-701-20-454) après y avoir transféré un montant équivalent du poste budgétaire *Salaire employés-cadres* (02-701-20-141).

ADOPTÉE

332-2024

ADMINISTRATION : MOUVEMENT DE PERSONNEL - AUTORISATION D'EMBAUCHE

ATTENDU que le conseil a autorisé la création d'un nouveau poste de conseiller(ère) en gestion des ressources humaines par la résolution numéro 257-2024 et qu'un comité de sélection a été formé;

ATTENDU qu'un concours pour l'embauche d'un candidat ou d'une candidate a été tenu;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur général, en date du 5 août 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'embaucher madame Andréanne Tardif au poste régulier de conseillère en gestion des ressources humaines.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser monsieur Pierre Dolbec, maire, et monsieur Martin Careau, directeur général, à signer un amendement au contrat de travail des cadres intermédiaires afin d'intégrer le poste en question au contrat. L'amendement prévoit des ajustements et/ou précisions présentés au document joint à la présente résolution.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AOÛT 2024

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'approuver la description de tâches du poste et l'échelle salariale proposée par le directeur général.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU que l'employée est classifiée à l'échelon 6 de la grille salariale et entre en fonction le 9 septembre 2024. Elle est soumise à une période de probation de 6 mois.

ADOPTÉE

333-2024

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIÉ : ACQUISITION DU LOT 6 274 445 ET LEVÉE D'UNE CONDITION AU CONTRAT INTERVENU LE 3 SEPTEMBRE 2018

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier souhaite faire l'acquisition du lot 6 274 445 à des fins de réserve foncière;

ATTENDU que ce lot appartient à madame Yvette Dumas;

ATTENDU que le 3 septembre 2018, la Ville et madame Yvette Dumas ont conclu un acte de vente devant Me Mario Boilard, notaire, sous la minute 32 143;

ATTENDU que cet acte contenait un engagement par lequel la Ville fournissait deux entrées de service pour des lots additionnels formés à partir d'une partie du lot 4 367 374, appartenant à monsieur Jocelyn Denis;

ATTENDU que la Ville, madame Yvette Dumas et monsieur Jocelyn Denis se sont entendus pour annuler cet engagement;

ATTENDU l'offre d'achat signée le 4 octobre 2023;

ATTENDU que le Règlement d'emprunt numéro 1657-2024 est entré en vigueur;

ATTENDU que l'étude Boilard, Renaud Notaires inc. a préparé l'acte d'acquisition du lot 6 274 445 et la levée d'une condition au contrat intervenu le 3 septembre 2018;

ATTENDU le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 31 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller

ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur Pierre Dolbec, maire, et madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, ou, en son absence, madame Mélanie Côté, assistante-greffière, à signer l'acte d'acquisition du lot 6 274 445 et la levée d'une condition au contrat intervenu le 3 septembre 2018.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au Règlement numéro 1657-2024, sous-projets 01 et 05.

ADOPTÉE

334-2024

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE SERVITUDE AVEC BELL ET HYDRO-QUÉBEC - PHASE 2 PROJET BOISÉ NATURA

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est propriétaire des lots 4 369 719, 6 526 481 et 6 445 012;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'accorder une servitude d'utilité publique à Bell et Hydro-Québec pour la phase 2 du projet Boisé Natura;

ATTENDU que le projet de servitude concernant l'autorisation de signature d'une servitude en faveur de Bell et Hydro-Québec, préparée par Me David Small, a été soumis aux élus pour étude et approbation;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AOÛT 2024

ATTENDU le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 2 août 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur Pierre Dolbec, maire, et madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, ou, en son absence, madame Mélanie Côté, assistante-greffière, à signer la servitude en faveur de Bell et Hydro-Québec pour la phase 2 du projet Boisé Natura.

ADOPTÉE

335-2024

SERVICES TECHNIQUES - DIVISION PARCS ET BÂTIMENTS : MOUVEMENT DE PERSONNEL

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à la ratification d'embauche d'un préposé à l'entretien ménager occasionnel à la Division parcs et bâtiments des Services techniques;

ATTENDU qu'un appel de candidatures a été publié aux endroits habituels;

ATTENDU le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 2 août 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU de ratifier, tel que prescrit par l'article 9 du règlement numéro 1467-2019, l'embauche de Nicolas Morin au poste de préposé à l'entretien ménager occasionnel, selon l'échelon 6, pour la période du 5 août 2024 au 1 décembre 2024 inclusivement.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense aux différents postes budgétaires prévus à cet effet au budget d'opération 2024 ainsi qu'aux règlements décrétant des travaux qui seront réalisés en régie interne.

ADOPTÉE

336-2024

DÉCISION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC : EXPROPRIATION D'UN TERRAIN APPARTENANT À LES PLACEMENTS M. P. INC. EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

ATTENDU la décision rendue par le Tribunal administratif du Québec dans le dossier d'expropriation d'un terrain appartenant à Les Placements M. P. inc., en vue de la construction de l'école primaire des Explorateurs en 2022;

ATTENDU que dans cette décision, le Tribunal administratif du Québec n'a pas retenu les arguments de la Ville en ce qui concerne le calcul des intérêts sur la somme à verser;

ATTENDU que le conseil a mandaté la firme Lavery Avocats, par la résolution numéro 493-2022, pour en appeler de la décision;

ATTENDU que le 12 juillet 2024, le TAQ a rejeté l'appel de la Ville;

ATTENDU que la Ville doit donc procéder au paiement des intérêts;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur général, en date du 6 août 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser un paiement à Les Placements M. P. inc. d'une somme de 218 445,39 \$ conformément à la décision du Tribunal administratif du Québec.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AOÛT 2024

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense de la façon suivante :

- 148 704,22 \$ au Règlement numéro 1204-2012
- 69 741,17 \$ à l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

337-2024

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1668-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 58-M ET AINSI D'AUTORISER L'USAGE « HI : MULTIOGEMENTS (24 MAX.) »

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 10 juin 2024;

ATTENDU qu'un projet de règlement numéro APR-368-2024 a été adopté lors de cette même séance;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 25 juin 2024 à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert et que, lors de cette assemblée, les procédures prévues à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

ATTENDU qu'à la suite de cette consultation, un second projet de règlement numéro SPR-374-2024 a également été adopté le 8 juillet 2024;

ATTENDU que ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

ATTENDU que madame Mélanie Côté, assistante-greffière, a précisé qu'aucune modification n'a été effectuée entre le second projet et le règlement;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère

ET RÉSOLU d'adopter le Règlement numéro 1668-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'agrandir la zone 58-M et d'y autoriser l'usage « Hi : Multilogements (24 max.) ».

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT VISANT À EFFECTUER LA CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2024 DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1258-2014 ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014

Il est, par la présente, donné avis de motion par madame Nathalie Laprade, conseillère, qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, un règlement visant à effectuer la concordance avec le règlement numéro 01-2024 de la MRC de La Jacques-Cartier ayant pour effet de modifier le Plan d'urbanisme numéro 1258-2014 et le Règlement de zonage numéro 1259-2014.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AOÛT 2024

338-2024

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-375-2024 VISANT À EFFECTUER LA CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2024 DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1258-2014 ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014

ATTENDU le dépôt à la Ville d'un avis d'intention présentant un projet d'ensemble résidentiel d'environ 72 résidences;

ATTENDU que la Ville accueille favorablement ce projet d'ensemble résidentiel;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a déposé une demande de modification au Schéma révisé à la MRC de La Jacques-Cartier;

ATTENDU que la MRC de La Jacques-Cartier, par son règlement numéro 01-2024, a soumis cette modification à la Communauté métropolitaine de Québec et que celle-ci a donné son avis de conformité relativement au règlement;

ATTENDU que la concordance du Plan d'urbanisme numéro 1258-2014 et le Règlement de zonage numéro 1259-2014 de la Ville avec le règlement numéro 01-2024 de la MRC est nécessaire;

ATTENDU la recommandation du Service de l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le projet de règlement numéro APR-375-2024 visant à effectuer la concordance avec le règlement numéro 01-2024 de la MRC de La Jacques-Cartier ayant pour effet de modifier le Plan d'urbanisme numéro 1258-2014 et le Règlement de zonage numéro 1259-2014.

ADOPTÉE

CONSULTATION

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée. Puisqu'il n'y a aucune personne présente à la consultation, aucun commentaire n'est adressé aux membres du conseil.

339-2024

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : LOT 6 086 174, 8E CONCESSION

ATTENDU la demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'agrandissement de 30,10 mètres carrés du bâtiment principal correspond à un agrandissement de 47,9 % de la superficie de plancher occupée par l'usage dérogatoire « Chalet de villégiature »;

ATTENDU que l'article 14.4.1 du *Règlement de zonage numéro 1259-2014* stipule que la superficie de plancher occupée par l'ensemble des usages dérogatoires peut être accrue de 40 % si cette superficie est inférieure à 185 mètres carrés;

ATTENDU le rapport de la directrice adjointe à l'urbanisme en date du 9 juillet 2024 ainsi que les documents déposés par le requérant;

ATTENDU que la demande est faite de bonne foi;

ATTENDU que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur compte tenu de ses plans d'agrandir sa famille et du manque d'espace qui s'ensuivrait à son chalet;

ATTENDU que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété étant donné la taille importante du terrain;

ATTENDU que la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité et de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AOÛT 2024

ATTENDU que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU que la demande porte sur 7,9 %, ce qui est jugé comme étant mineur;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme dans l'extrait CC-49-2024;

ATTENDU le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 18 juillet 2024;

ATTENDU que le conseil a entendu les personnes qui désiraient s'exprimer sur la demande;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère

ET RÉSOLU d'accorder la dérogation mineure afin d'autoriser l'agrandissement de 30,10 mètres carrés du bâtiment principal situé sur le lot 6 086 174.

ADOPTÉE

CONSULTATION

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée. Puisqu'il n'y a aucune personne présente à la consultation, aucun commentaire n'est adressé aux membres du conseil.

340-2024

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 92 À 108, AVENUE DES CATHERINE

ATTENDU la demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction de sept (7) bâtiments multifamiliaux de six (6) logements ayant une hauteur de 9,65 mètres;

ATTENDU que l'article 6.1.1 du *Règlement de zonage numéro 1259-2014* stipule que, pour la zone 121-M, la hauteur minimale des bâtiments prescrite est de 10 mètres;

ATTENDU le dépôt du rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, auprès du comité consultatif d'urbanisme en date du 11 juillet 2024 ainsi que les documents fournis par le requérant;

ATTENDU que la demande est faite de bonne foi;

ATTENDU que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur puisque le projet intégré a été réfléchi pour que le tout soit cohérent et qu'un changement de plans entraînerait une disparité entre les bâtiments;

ATTENDU que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété puisque la hauteur est plus faible que celle prescrite par le règlement;

ATTENDU que la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité et de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

ATTENDU que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU que la demande porte sur une hauteur de 0,35 mètre, ce qui est jugé comme étant mineur;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme dans l'extrait CC-50-2024;

ATTENDU le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 18 juillet 2024;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AOÛT 2024

ATTENDU que le conseil a entendu les personnes qui désiraient s'exprimer sur la demande;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'accorder la dérogation mineure afin d'autoriser la construction de sept (7) bâtiments multifamiliaux de six (6) logements ayant une hauteur de 9,65 mètres pour le projet intégré « Le Ste-4 ».

ADOPTÉE

CONSULTATION

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée. Puisqu'il n'y a aucune personne présente à la consultation, aucun commentaire n'est adressé aux membres du conseil.

341-2024 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : LOT 4 366 473, ROUTE DES ÉRABLES

ATTENDU la demande de dérogation mineure pour autoriser le projet de lotissement visant à agrandir le lot 4 366 794 à partir du lot 4 366 473, portant du même coup la façade du lot 4 366 473 à 13,19 mètres;

ATTENDU que le projet de lotissement est réalisé afin de rendre conforme le lot 4 366 794 dans le but d'y démolir la résidence existante et d'en construire une nouvelle, ce qui serait impossible avec les dimensions actuelles du lot;

ATTENDU que l'article 4.1.3 du *Règlement de lotissement numéro 1260-2014* stipule que, pour les terrains non desservis à l'extérieur du périmètre urbain, une largeur de 50 mètres minimum est exigée;

ATTENDU le rapport de la directrice adjointe à l'urbanisme en date du 10 juillet 2024 ainsi que les documents déposés par le requérant;

ATTENDU que la demande est faite de bonne foi;

ATTENDU que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur, puisqu'advenant un refus, le projet résidentiel prévu ne fonctionnerait pas;

ATTENDU que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

ATTENDU que la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité et de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

ATTENDU que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU que la demande porte sur 36,81 mètres, ce qui est jugé comme étant mineur considérant que ce lot n'aura qu'une vocation agricole;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme dans l'extrait CC-51-2024;

ATTENDU le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 19 juillet 2024;

ATTENDU que le conseil a entendu les personnes qui désiraient s'exprimer sur la demande;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'autoriser le projet de lotissement visant à remplacer deux lots dont un aurait une largeur de 13,19 mètres.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AOÛT 2024

342-2024

APPROBATION DES PLANS RELATIFS À L'IMPLANTATION ET À L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN D'OBTENIR UN PERMIS DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL : 10, RUE DE LA TOURBIÈRE

ATTENDU la demande de permis de construction pour un bâtiment principal situé sur le terrain du 10, rue de la Tourbière;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 164-H, est assujéti à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les objectifs et les critères du secteur de la Tourbière;

ATTENDU le rapport de la directrice adjointe à l'urbanisme en date du 9 juillet 2024 ainsi que les documents déposés par le requérant;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits et que les objectifs sont atteints;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 16 juillet 2024;

ATTENDU le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 19 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère

ET RÉSOLU d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions pour la construction du bâtiment principal situé au 10, rue de la Tourbière.

ADOPTÉE

343-2024

APPROBATION DES PLANS RELATIFS À L'IMPLANTATION ET À L'ARCHITECTURE AFIN D'OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION D'ENSEIGNES 150-4733, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation d'enseignes pour la propriété sise au 150-4733, route de Fossambault;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 65-C, est assujéti à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les objectifs et les critères du secteur commercial central;

ATTENDU le rapport de la directrice adjointe à l'urbanisme en date du 10 juillet 2024 ainsi que les documents déposés par le requérant;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont majoritairement satisfaits ou non applicables et que les objectifs sont atteints;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 16 juillet 2024;

ATTENDU le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 19 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère

ET RÉSOLU d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions pour la demande de certificat d'autorisation pour les enseignes au 150-4733, route de Fossambault.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AOÛT 2024

344-2024

APPROBATION DES PLANS RELATIFS À L'IMPLANTATION ET À L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN D'OBTENIR UN PERMIS DE CONSTRUCTION : 76 À 112, AVENUE DES CATHERINE

ATTENDU les demandes de permis pour la construction de deux bâtiments principaux de six (6) logements sur le lot 6 534 143, lequel comprendrait les immeubles 76 à 112, avenue des Catherine;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 121-M, est assujéti à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les critères du secteur sud-est;

ATTENDU que le projet intégré, bien que construit en quatre (4) phases, doit être approuvé dans son ensemble avant l'émission du premier permis de construction;

ATTENDU le rapport de la directrice adjointe à l'urbanisme en date du 11 juillet 2024 ainsi que les documents déposés par le requérant;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont majoritairement satisfaits ou non applicables et que les objectifs sont atteints;

ATTENDU que le dépôt de la garantie financière couvre l'aménagement du terrain de la phase 1A seulement et, qu'en conséquence, un addenda devra être adopté avant l'émission du premier permis de construction pour chacune des phases subséquentes (1B, 2 et 3) afin de revoir le montant de ladite garantie financière;

ATTENDU le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 22 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère

ET RÉSOLU d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions concernant le projet intégré dans son ensemble situé sur le lot 6 534 143.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'exiger le dépôt d'une garantie financière au montant de 35 000 \$ afin de couvrir les frais d'aménagement du terrain de la phase 1A tel que présenté sur le plan de plantation dessiné par monsieur Marcel Marin en date du 29 juin 2024;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU de revoir le montant de la garantie financière lors de l'émission du premier permis de construction de la phase 1B en rédigeant un addenda à la présente résolution.

ADOPTÉE

345-2024

AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 197-2023 : CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL INDUSTRIEL

ATTENDU l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution numéro 197-2023 concernant la construction d'un bâtiment principal;

ATTENDU que des modifications ont été apportées à l'aménagement paysager;

ATTENDU que le plan d'aménagement paysager réalisé le 5 avril 2023 par Claude Lachance et portant le numéro de dossier DUO-2314 doit donc être remplacé par le plan modifié le 8 juillet 2024 par le même auteur et portant le même numéro de dossier;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 83-I, est assujéti à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les objectifs et les critères du secteur du parc industriel, phases 1 et 2;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AOÛT 2024

ATTENDU le rapport de la directrice adjointe à l'urbanisme en date du 10 juillet 2024 ainsi que les documents déposés par le requérant;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont majoritairement satisfaits ou non applicables et que les objectifs sont atteints;

ATTENDU le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 22 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'approuver les modifications aux plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions approuvées et ainsi amender la résolution numéro 197-2023 afin de remplacer le plan d'aménagement paysager par celui modifié le 8 juillet 2024.

ADOPTÉE

346-2024

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT
CONCERNANT LE SERVICE PERLE**

ATTENDU que Services Québec a notamment pour mission d'offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire québécois, un guichet multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à certains services publics;

ATTENDU que Services Québec a pour fonction de développer une approche intégrée de la prestation des services publics de façon à en assurer l'efficacité et d'offrir des services de renseignements et de références qui facilitent les relations entre l'État, les citoyens et les entreprises;

ATTENDU que la Ville et Services Québec accordent une grande importance à la diminution des démarches administratives auxquelles les entreprises sont confrontées et qu'elles désirent améliorer la prestation de services pour celles-ci;

ATTENDU que PerLE est un service interactif Web, développé par Industrie Canada, qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis du gouvernement fédéral, provincial et municipal, et qu'il est intégré au site Québec.ca;

ATTENDU que Services Québec a adhéré au service PerLE;

ATTENDU que Services Québec peut conclure des ententes particulières avec les municipalités situées sur le territoire québécois afin qu'elles adhèrent au service PerLE;

ATTENDU que la Ville souhaite poursuivre sa participation au service PerLE;

ATTENDU que le projet d'entente de partenariat concernant le service PerLE préparé par Services Québec a été soumis aux élus pour étude et approbation;

ATTENDU le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 9 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur Pierre Dolbec, maire, et monsieur Martin Careau, directeur général, à signer l'entente de partenariat concernant le service PerLE.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AOÛT 2024

HYGIÈNE DU MILIEU

347-2024 **AUTORISER LE PAIEMENT NUMÉRO 2 : ÉLABORATION D'UN PLAN DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE**

ATTENDU que la résolution 071-2024 octroyait le contrat pour l'élaboration du plan de protection des sources d'eau potable à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier;

ATTENDU qu'une demande d'aide financière afin d'obtenir un soutien financier pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable a été acceptée par le MELCCFP;

ATTENDU le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 1^{er} août 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 2 à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier au montant de 18 336 \$, plus taxes, relativement à l'élaboration du plan de protection des sources d'eau potable.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Honoraires professionnels* (02-413-02-411). Cette somme pourra être remboursée lors de la réception du versement de l'aide financière du MELCCFP.

ADOPTÉE

PARCS ET BÂTIMENTS

348-2024 **AUTORISATION DU PAIEMENT NUMÉRO 13 : CONSTRUCTION DU NOUVEAU BÂTIMENT POUR LA DIVISION PARCS ET BÂTIMENTS**

ATTENDU le nouveau bâtiment de la Division parcs et bâtiments;

ATTENDU la recommandation de paiement de la firme MEROX, en date du 17 juillet 2024;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Mundviller, chargé de projet, en date du 17 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Lampron, conseillère
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 13 à Construction M inc. d'une somme de 19 794,15 \$. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 30 juin 2024, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'émission du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 12.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au sous projet 01 du règlement 1610-2023 pour le paiement numéro 13 et au poste budgétaire 55-136-00-001 pour la retenue contractuelle.

ADOPTÉE

349-2024 **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ADDENDA À LA CONVENTION RELATIVE À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 1 DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

ATTENDU que la Ville a autorisé par la résolution 313-2023 la signature d'une convention d'aide financière, pour le projet de construction d'un bâtiment dédié aux



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AOÛT 2024

activités de la Division parcs et bâtiments des Services techniques dans le cadre du volet 1 du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

ATTENDU que les modalités de versement du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) ont récemment été modifiées par une décision du Conseil du trésor;

ATTENDU que ce changement permet non seulement au ministère d'agir en cohérence avec la gestion comptable du gouvernement du Québec concernant les paiements de transfert, mais également d'accélérer les versements d'aide financière aux municipalités concernées;

ATTENDU qu'il y a lieu de signer un addenda à la convention d'aide financière signée le 13 juillet 2023;

ATTENDU que le projet d'addenda à la convention d'aide dans le cadre du volet 1 du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales, préparé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, a été soumis aux élus pour étude et approbation;

ATTENDU le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 12 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Lampron, conseillère

ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur Pierre Dolbec, maire, à signer l'addenda à la convention d'aide dans le cadre du volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour la construction d'un bâtiment dédié aux activités de la Division parcs et bâtiments des Services techniques.

ADOPTÉE

LECTURE DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER : RÈGLEMENT NUMÉRO 1663-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 235 000 \$ AFIN D'EFFECTUER DES TRAVAUX CORRECTIFS À LA CLIMATISATION DE LA MAIRIE

Madame Mélanie Côté, assistante-greffière dépose et donne lecture du certificat d'enregistrement émis à la suite de la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le Règlement numéro 1663-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 235 000 \$ afin d'effectuer des travaux correctifs à la climatisation de la mairie fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Le certificat confirme que :

- Le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 1663-2024 est de 6 119;
- Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 623;
- Qu'une seule signature a été apposée.

Par conséquent, le Règlement numéro 1663-2024 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 60 000\$ AFIN D'EFFECTUER DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE LA LISEUSE

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame Josée Lampron, conseillère donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure, un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 60 000 \$ afin d'effectuer des travaux de réaménagement du Chemin de La Liseuse.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AOÛT 2024

De plus, madame Josée Lampron, conseillère dépose le règlement APR-377-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 60 000 \$ afin d'effectuer des travaux de réaménagement du Chemin de La Liseuse.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

350-2024 ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ET REDDITION DE COMPTES DE L'AN 8 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU que l'article 35 de la *Loi sur la Sécurité incendie* prévoit que l'autorité chargée de l'application des mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et transmettre au ministre un rapport d'activités pour l'exercice précédent contenant les projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'est vu déléguer la compétence en matière d'incendie sur les territoires de Fossambault-sur-le-Lac et de Lac-Saint-Joseph et sur une partie du territoire de Shannon;

ATTENDU le rapport de monsieur Étienne Labonté, directeur adjoint du Service de la sécurité publique, en date du 16 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU d'adopter le Rapport d'activités et reddition de comptes de l'an 8 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

IL EST DE PLUS RÉSOLU qu'une copie dudit rapport soit transmise au ministre de la Sécurité publique, aux villes de Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Saint-Joseph et Shannon, ainsi qu'à la MRC de La Jacques-Cartier.

ADOPTÉE

Monsieur Raynald Houde quitte la séance à 20 h 07 pendant la lecture de la résolution 351-2024 pour des raisons de santé.

351-2024 ADOPTION DU SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE 2024-2034

ATTENDU que les municipalités situées sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier ont adopté une résolution afin d'autoriser le dépôt du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé et du plan de mise en œuvre au ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU que la MRC de La Jacques-Cartier a déposé le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé, accompagné d'un plan de mise en œuvre, au ministère de la Sécurité publique le 29 août 2022, afin d'obtenir une attestation de sa part;

ATTENDU que la MRC a reçu une correspondance du ministère de la Sécurité publique le 21 décembre 2022 mentionnant que le projet de schéma déposé n'était pas conforme aux orientations de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie;

ATTENDU que la MRC a adopté le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie et son plan de mise en œuvre avec les modifications demandées par le ministère de la Sécurité publique lors de leur séance du conseil du 22 novembre 2023;

ATTENDU que le 15 mai dernier, la MRC de La Jacques-Cartier a adopté le schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé pour les années 2024 à 2034;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AOÛT 2024

ATTENDU le rapport de monsieur Étienne Labonté, directeur adjoint du Service de la sécurité publique, en date du 25 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier adopte le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé 2024-2034 de la MRC de La Jacques-Cartier.

ADOPTÉE

Monsieur Raynald Houde, conseiller, réintègre la séance à 20 h 09.

352-2024

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL DE LOCATION D'UN
EMPLACEMENT POUR UNE TOUR DE COMMUNICATION**

ATTENDU la résolution numéro 423-2022 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier qui présentait au ministère des Ressources naturelles et des Forêts une demande d'utilisation du territoire public afin d'obtenir un bail régularisant la présence d'une tour de communication sur une partie du lot 4 742 226 permettant les communications du Service de la sécurité publique ainsi que du personnel des travaux publics;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la signature dudit bail;

ATTENDU que le projet de bail de location d'un emplacement pour une tour de communication préparé par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts a été soumis aux élus pour étude et approbation;

ATTENDU le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 25 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU que ce conseil autorise madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, à signer le bail de location d'un emplacement pour une tour de communication.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'imputer un montant de 331,11 \$ au poste budgétaire *Radio-temps d'antenne - réparations* (02-320-00-339), une somme de 236,50 \$ au poste budgétaire *Radio temps d'antenne réparation – voirie municipale* (02-330-00-339) et finalement 567,62 \$ au poste budgétaire *Système de communication* (02-220-00-339) après un transfert d'un montant de 774,39 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU de réitérer le désir de la Ville d'acquérir ladite partie de lot, de confirmer que l'objectif de cette acquisition est de permettre les communications du Service de la sécurité publique et du personnel des travaux publics, soit à des fins de sécurité publique, et que la Ville s'engage à ne pas permettre de locataire sur ladite tour.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE
DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 290 000\$ POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET
DE MOBILIER POUR LA CASERNE**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur Sylvain Ferland, conseiller donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 290 000 \$ pour l'achat d'équipements et de mobilier pour la caserne.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AOÛT 2024

De plus, monsieur Sylvain Ferland, conseiller dépose le règlement APR-376-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 290 000 \$ pour l'achat d'équipements et de mobilier pour la caserne.

353-2024

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'AGRANDISSEMENT ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA CASERNE

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a déposé une demande d'aide financière pour le projet d'agrandissement et de réaménagement de la caserne, dans le cadre du volet 2 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

ATTENDU que ce projet a été retenu par la ministre pour l'obtention d'une aide financière;

ATTENDU qu'il y a lieu de signer une convention d'aide financière afin de déterminer les obligations du ministère et de la Ville pour ce projet;

ATTENDU que cette convention a pour objet l'octroi d'une aide financière maximale de 3 226 240 \$ pour permettre à la Ville de réaliser son projet;

ATTENDU que le projet de convention d'aide financière préparé par le ministère des Affaires municipales a été soumis aux élus pour étude et approbation;

ATTENDU que cette entente établit les modalités d'une aide financière maximale qui sera versée à la Ville dans le cadre de l'agrandissement et du réaménagement de la caserne;

ATTENDU le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 3 août 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller

ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur Pierre Dolbec, maire, à signer la convention d'aide financière dans le cadre du volet 2 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour l'agrandissement et le réaménagement de la caserne de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ADOPTÉE

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

354-2024

AUTORISATION DE DÉPENSES : PROJET D'IMMOBILISATIONS - MISE À NIVEAU DU BÂTIMENT SITUÉ DERRIÈRE LE TERRAIN DE BALLE

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont adopté, en séance extraordinaire le 19 décembre 2023, le plan triennal d'immobilisations;

ATTENDU que le projet numéro 37 prévoit une dépense de 2 000 \$ pour la mise à niveau du bâtiment situé derrière le terrain de balle;

ATTENDU que ce bâtiment est essentiel au travail des préposés aux installations et activités de loisirs du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire;

ATTENDU que la nouvelle estimation de la dépense présentée par monsieur Steve Rochette, contremaître de la Division parcs et bâtiments comprend la main-d'œuvre en plus du matériel au montant de 4 884 \$, plus taxes;

ATTENDU que ce projet est cependant assujéti à une autorisation du conseil municipal par voie de résolution;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AOÛT 2024

ATTENDU le rapport de monsieur Éric Gingras, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire par intérim, en date du 30 juillet;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Lampron, conseillère
ET RÉSOLU d'autoriser la dépense de 4 884 \$, plus taxes pour la mise à niveau du bâtiment situé derrière le terrain de balle selon la nouvelle estimation.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense du Fonds de roulement pour un montant de 4 884 \$ plus taxes, remboursable sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1641-2024 AFIN DE METTRE À JOUR LES TARIFS RELATIFS À LA LOCATION DE CERTAINS PLATEAUX D'ACTIVITÉS AUPRÈS DU SERVICE SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame Josée Lampron, conseillère donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure un règlement modifiant le Règlement numéro 1641-2024 afin de mettre à jour les tarifs relatifs à la location de certains plateaux d'activités auprès du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire.

De plus, madame Josée Lampron, conseillère dépose le règlement APR-378-2024 modifiant le Règlement numéro 1641-2024 afin de mettre à jour les tarifs relatifs à la location de certains plateaux d'activités auprès du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire.

TRANSPORT

355-2024

AUTORISATION DE PAIEMENT NUMÉRO 4 : REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SOUS LE PONT DE LA ROUTE FOSSAMBAULT

ATTENDU les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc et d'égouts sous le pont P-06081 de la route Fossambault effectués par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

ATTENDU que ces travaux ont été exécutés à la suite de la signature d'une entente de collaboration entre le MTMD et la Ville;

ATTENDU les documents préparés par monsieur Frédéric Maltais, directeur des projets à la Direction générale de la Capitale-Nationale du MTMD, en date du 30 avril 2024, joints au présent rapport;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Mundviller, chargé de projet, en date du 23 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 4 au MTMD d'une somme de 33 566 \$. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 30 avril 2024, des frais de surveillance du 27 janvier au 29 mars 2024 et de l'ajout des taxes brutes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au sous projet 01 du règlement 1585-2022.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AOÛT 2024

356-2024

AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS GÉNIAL - LE CONGRÈS 2024 DE L'ASSOCIATION DES INGÉNIEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

ATTENDU que le Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs stipule que tout membre doit cumuler au moins 30 heures d'activités de formation continue par période de référence de 2 ans;

ATTENDU que l'Association des ingénieurs municipaux du Québec tient son congrès annuel au Centre des congrès de Thetford Mines du 15 au 18 septembre 2024;

ATTENDU qu'il s'agit d'un événement permettant aux congressistes de partager des idées novatrices, de renforcer des liens professionnels et de faire partie d'un réseau dynamique d'experts engagés dans l'amélioration continue des municipalités;

ATTENDU le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 24 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser l'inscription de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, au congrès annuel de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec qui se tiendra à Thetford Mines du 15 au 18 septembre 2024.

Le coût d'inscription est de 895 \$, plus taxes, auquel s'ajoutent les frais de déplacement et de séjour.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Frais de représentation directeur (02-330-01-310)*.

ADOPTÉE

LECTURE DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER : RÈGLEMENT NUMÉRO 1664-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 265 000 \$ AFIN D'EFFECTUER DES TRAVAUX DE PAVAGE, DE RÉFECTION DE TROTTOIRS ET DE REMPLACER DES LUMINAIRES DE RUE

Madame Mélanie Côté, assistante-greffière dépose et donne lecture du certificat d'enregistrement émis à la suite de la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le Règlement numéro 1664-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 265 000 \$ afin d'effectuer des travaux de pavage, de réfection de trottoirs et de remplacer des luminaires de rue fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Le certificat confirme que :

- Le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 1664-2024 est de 6 119;
- Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 623;
- Qu'aucune signature n'a été apposée.

Par conséquent, le Règlement numéro 1664-2024 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

357-2024

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE DEMANDE D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC POUR LES TRAVAUX DE LA ROUTE MONTCALM

ATTENDU que des travaux de stabilisation d'une section de talus sur la route Montcalm doivent être effectués, soit la réfection d'un enrochement végétalisé et la végétalisation des rives en bordure de la route Montcalm;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AOÛT 2024

ATTENDU que les travaux consistent en l'excavation, le nivellement et le terrassement des pentes sur un segment de rive d'environ 17 m, lequel a subi de l'érosion et de l'arrachement au cours des dernières crues printanières;

ATTENDU l'adoption du règlement d'emprunt numéro 1654-2024 décrétant une dépense et un emprunt pour effectuer ces travaux;

ATTENDU la résolution numéro 310-2024 octroyant le contrat à ADV Excavation inc. pour effectuer les travaux;

ATTENDU qu'une demande d'utilisation du territoire public doit être effectuée puisque ces travaux touchent également des lots du gouvernement;

ATTENDU la demande d'utilisation du territoire public déjà complétée et transmise au ministère des Ressources naturelles et des Forêts vu l'urgence de procéder aux travaux;

ATTENDU le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 24 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller

ET RÉSOLU que ce conseil ratifie la présentation de la demande d'utilisation du territoire public pour les travaux de la route Montcalm auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts ainsi que la désignation de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, comme la représentante de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pouvant signer tous les documents afférents à cette demande.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU de ratifier une dépense d'un montant de 150 \$ imputée au poste budgétaire *Matériel cours d'eau* (02-460-00-690).

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions directement aux membres du conseil. Puisqu'il n'y a aucune assistance dans la salle, aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

Avant de clore la séance, monsieur le maire remercie les conseillers pour cette rencontre particulièrement considérable.

358-2024

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU de clore la séance du lundi, 12 août 2024.

La séance est levée à 20 h 20.

ADOPTÉE

Monsieur le maire Pierre Dolbec remercie toutes les personnes qui se sont impliquées au succès du « Jour du citoyen » qui a été très apprécié de ceux-ci.

Pierre Dolbec
MAIRE

Mélanie Côté
ASSISTANTE-GREFFIÈRE



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AOÛT 2024**
